

25 DÉC. 2019 PAR DENIS GARNIER ÉDITION : LE TRAVAIL EN QUESTION

Rappelons qu'en 2019, le budget de l'État est de 338 milliards de dépenses, pour 229.3 milliards de recettes, soit un déficit de 108.7 milliards. (source: Le portail de l'Économie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics)

En fusionnant tous les régimes de retraite en un régime unique, le Gouvernement veut gérer un pactole supplémentaire de 312 milliards d'Euros.

C'est dans le « Rapport sur les pensions de retraite de la fonction publique », une annexe au projet de Loi de finances pour 2019, que l'on peut trouver les tableaux ci-dessous.

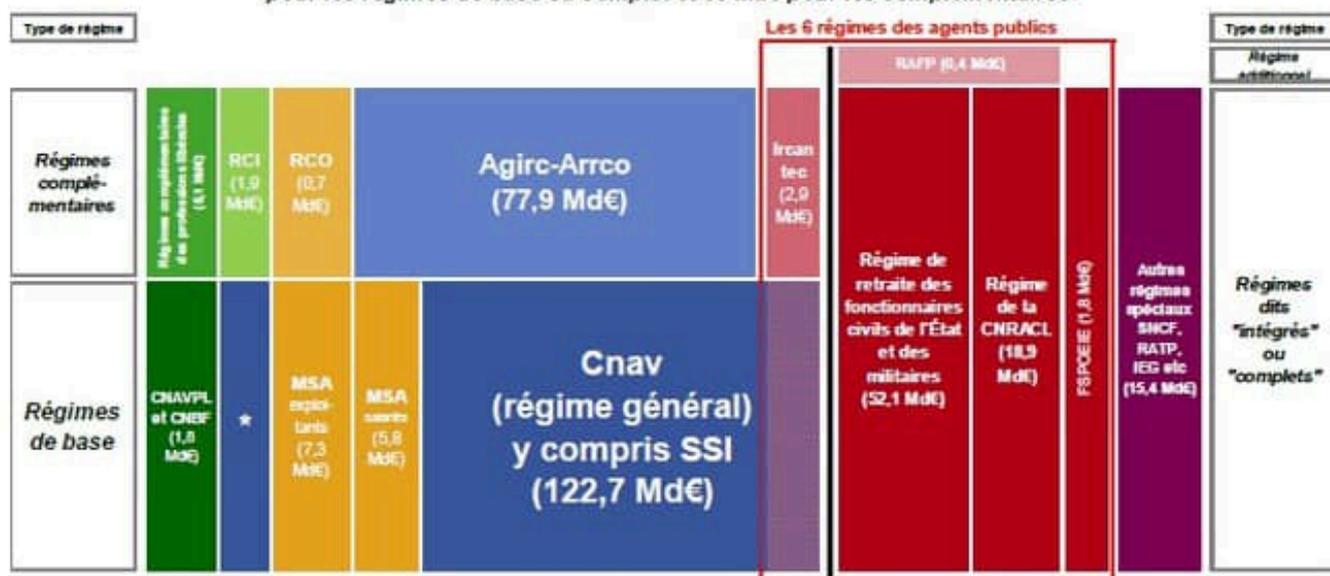
C'est donc en toute connaissance de cause que ce Gouvernement ment aux Français.

Il dit que ce fond de la retraite universelle sera géré par les partenaires sociaux, mais, car il y a un mais, sous le contrôle du parlement. C'est-à-dire, comme la Sécurité Sociale ! C'est le Gouvernement qui fixe le taux d'évolution des dépenses de santé ! Ainsi il va mettre la main sur toutes les cotisations retraite qui sont actuellement versées par les entreprises et les salariés.

Contrairement à ce qu'affirme le Gouvernement, qui n'en n'est plus à un mensonge près, qui ne sera plus là pour la mise en œuvre de la réforme, les déficit seront absorber automatiquement par la valeur du point qui sera l'arme de régulation massive !

Le premier tableau , ci-dessous précise la réalité des dépenses de chaque régime.

Figure 1 : Prestations légales servies par la branche vieillesse en 2017 : 312 Md€ de dépenses, dont 223 Md€ pour les régimes de base ou complet et 89 Md€ pour les complémentaires



Dans mon dernier article publié dans les colonnes de Médiapart, « Et si la « réforme retraite » était un tour de passe-passe au profit de l'Etat et des assurances privées ? », j'expose

l'imbroglgio des cotisations retraites qui baisseront pour les employeurs et principalement pour l'employeur État et les régimes spéciaux. Des cotisations qui passeront de plus de 30% à moins de 17% ! Qui va payer la différence, les déficits, si ce n'est les cotisants ?

La retraite par points trouve ici toute sa justification. La valeur du point régulera l'ensemble.

Mais le Gouvernement regarde aussi les réserves qui sont à ce jour de 165 milliards ! Quel avenir pour les 165 milliards d'euros de réserves des régimes de retraite?

Extrait:

"Par exemple, le régime complémentaire des salariés du privé (Agirc-Arrco) dispose de 71 milliards d'euros de réserves, soit près d'un an de pensions versées. La réserve de la Banque de France s'élève quant à elle à 5,4 milliards d'euros, 22 milliards pour les libéraux à la CNAVPL complémentaire, 16,4 milliards d'euros pour les indépendants au RCI..."

Au total, les réserves des différents régimes représentent 128,9 milliards d'euros. Une somme à laquelle peut être ajouté le fonds de réserve des retraites de 36 milliards d'euros. Soit un montant global de 165 milliards d'euros."

Il n'y a que 11 régimes spéciaux et le gouvernement embrouille volontairement ! (toujours contenu dans le « Rapport sur les pensions de retraite de la fonction publique »)

Tableau 10 - 11 autres régimes spéciaux de retraite, et autres régimes de retraite obligatoires

42 situations en termes de retraite	professions ou statuts	régime de base	régime de retraite complémentaire	régime de retraite additionnel
		Régime de base dit « intégré » ou « complet »		
1	agents civils titulaires de la FPE (sur emploi « sédentaire »)	régime du CFCAM		RAFP
	agents civils titulaires de la FPE (ayant cumulé 17 années en emploi « actif ») ¹	régime du CFCAM (avec droit dérogatoire à un départ précoce et bonifications)		RAFP
	militaires de la FPE ²	régime du CFCAM (avec droit dérogatoire à un départ précoce et bonifications)		RAFP
2	agents titulaires de la FPT-FFH travaillant plus de 26 heures par semaine (sur emploi « sédentaire »)	régime de la CNRACL		RAFP
	agents titulaires de la FPT-FFH ayant cumulé 17 années sur un emploi « actif »	régime de la CNRACL (avec droit dérogatoire à un départ précoce et bonifications)		RAFP
3	journaliers d'État	régime du FSIPOSE		
4	agents des cultes d'Alsace-Lorraine	régime des cultes d'Alsace-Lorraine		
5	agents titulaires FFH travaillant moins de 26 heures par semaine	Cnav	Ircantec	
	agents contractuels de l'État, des colco ou des hôpitaux	Cnav	Ircantec	
	élus locaux	Cnav ³	Ircantec	
6	agents de la Banque de France	caisse de la Banque de France (CRE)		
7	députés	régime des députés		
8	sénateurs	régime des sénateurs		
9	agents titulaires du Sénat	régime des agents du Sénat		
10	agents titulaires de l'Assemblée nationale	régime des agents de l'Assemblée nationale		
11	élus du CESE	régime des élus du CESE		
12	salariés du cadre statutaire de la RATP	CRP-RATP		

¹ L'âge et l'ancienneté sont complétés en somme avec régime, mais le basculement au 1^{er} janvier 2019. Les 10 régimes complémentaires des des sections de la CNAVPL sont complétés séparément.
² Ce nombre de 11 autres régimes spéciaux de retraite n'inclut pas les régimes du Port autonome de Strasbourg, la Comac et le CRPCEN, qui sont parties prenantes certains des régimes spéciaux bien que non mentionnés à l'article L. 111-1.
³ Pour être en conformité avec le régime additionnel de la fonction publique (RAFP) il est pas un régime complémentaire, en effet, il porte sur une assiette de cotisation très spécifique, distincte de l'assiette de cotisation des régimes de base de la fonction publique.
⁴ Cantonniers aériens, agents des Agnès, policiers, douaniers, et agents pénitentiers.
⁵ Le régime de retraite des militaires est parfois considéré comme un régime séparé de celui des titulaires civils, du fait des droits très dérogatoires dont bénéficient les militaires. Les personnels militaires sont tous affiliés au régime de la FPE, ce qui évite des contributions (cotisations du rang et une partie des cotisations affiliées) et d'affiliés ou des militaires de carrière (sauf pour leur affilier et des officiers).
⁶ Les élus locaux ne sont affiliés à la Cnav qu'en cas de cessation de leurs autres activités professionnelles.

42 situations en termes de retraite	professions ou statuts	régime de base	régime de retraite complémentaire	régime de retraite additionnel
		Régime de base dit « intégré » ou « complet »		
13	salariés du cadre statutaire de la SNCF	CRP-SNCF		
14	salariés de la tranche II-D	CNEO		
15	salariés du cadre statutaire de l'Opéra de Paris	CROPERA		
16	salariés sous statut de la Comédie-Française	CF-CF		
17	agents employés par le régime des mines	CANGSM		
18	marins	ENEM		
19	salariés du Port autonome de Strasbourg	régime du Port autonome de Strasbourg		
20	ministres des cultes	Comac		
21	artistes-auteurs	Cnav	Arco	
22	personnels navigants professionnels de l'aéronautique civile	Cnav	CPNAC	
23	Non-salariés agricoles (chefs d'exploitations agricoles et conseils collaborateurs)	MSA- exploitants	RCO	
24	travailleurs indépendants (hors professions libérales et agricoles)	SSI (ex-RSI)	RCI	
25	titulaires des débits de tabac	SSI (ex-RSI)	RCI	RAVQDT
26	doctes et employés de notaires	CRPCEN		
27	avocats	CNBP		
28-37	professions libérales (notaires, médecins, architectes, ...)	CNAVPL	CPPL (médecins), CAIOM (officiers ministériels), CARMP (médecins), CARCOSF (dentistes et aides dentaires), CAUD (pharmaciens), CARNDGO (vétérinaires, kinésithérapeutes, ...), CARPV (vétérinaires), CAIAMAC (agents d'assurance), CAIACC (experts-comptables), CFI (architectes et professions libérales diverses)	
38	enseignants du privé	Cnav	Arco	RETRÉP
39	salariés non-cadres du secteur privé agricole	MSA-salariés	Arco	
41	salariés cadres du secteur privé agricole	MSA-salariés	Arco et Agric	
40	salariés non-cadres hors secteur agricole (y compris agents non permanents de la SNCF, etc.)	Cnav	Arco	
42	salariés cadres hors secteur agricole	Cnav	Arco et Agric	

Nota : ce tableau présente la situation en termes de retraite. Seuls les régimes « ouverts » sont présentés (c'est-à-dire qui comportent encore des cotisants). Le tableau ne distingue pas les régimes particuliers relatifs aux personnes d'invalidité et aux rentes d'accidents du travail. Une présentation détaillée des six régimes des agents de la fonction publique est effectuée dans le chapitre II. Les 11 régimes spéciaux sont surlignés en vert.

C'est donc en toute connaissance de cause que le Gouvernement ment au Français en

affirmant qu'il y a 42 régimes spéciaux.

Après les BlacckBlock les BlackRock

Vous comprenez maintenant pourquoi les fonds de pensions sont intéressés par le régime de retraite Français ?

Extrait: Retraites: BlackRock souffle ses conseils pour la capitalisation à l'oreille du pouvoir

"Derrière la prétendue universalité de la réforme, des intérêts très particuliers sont en embuscade. Notamment BlackRock, premier gestionnaire d'actifs au monde, qui a des vues sur l'épargne française et qui a l'oreille du pouvoir. (médiapart). BlackRock voit d'un bon œil la loi Pacte (relative à la croissance et à la transformation des entreprises), votée en avril 2019, qui simplifie et renforce les systèmes de retraite par capitalisation.

Un article du Canard enchaîné de 2017, posté sur les réseaux sociaux ces derniers jours, relatait l'organisation à l'Élysée d'une journée d'agapes avec une délégation de 21 gestionnaires de fonds emmenés par BlackRock et son PDG, Larry Fink. Un documentaire d'Arte, dont un extrait a également été beaucoup partagé sur Twitter, affirme que Larry Fink a rencontré Emmanuel Macron à plusieurs reprises après son élection.

La rubrique CheckNews de Libération (article payant) a recensé les contacts, relatés par la presse ces dernières années, entre l'exécutif et le fonds d'investissement. Il en ressort que, dès le 6 juin, Larry Fink a été discrètement reçu par Emmanuel Macron, selon L'Obs. En octobre 2017, le gouvernement a demandé au Comité action publique 2022 de plancher sur la réforme de l'Etat. Un groupe d'experts où siège... Jean-François Cirelli, le patron de la branche française de BlackRock. On retrouve encore Larry Fink à l'Élysée en juillet 2019, à l'invitation d'Emmanuel Macron, lors d'une réunion sur le climat et l'investissement. Jean-Paul Delevoye avait quant à lui rencontré le fonds BlackRock début mars 2018 lors de sa nomination comme haut-commissaire aux retraites."

Une fiscaliste confirme la finalité de la réforme pour la capitalisation

Elle avoue que cette réforme prépare à la capitalisation: Voir Les masques tombent :

"Il faut ouvrir le système des retraites à la capitalisation." ICI

Il est donc important de soutenir les grévistes

Pour gagner, soutenons les grévistes!